



Conciliation au prud homme

Par **lyly384**, le **24/10/2009** à **11:24**

Bonjour,rnbonsoir rnrnmon frere a commis un vol (500€€)dans l entreprise ou il travaillé, il a reconnu ce vol, son employeur lui a demander de demissionné il a refuser, il est allé voir l inspection du travail qui en fin de compte a appele l employeur et lui a fait entendre raison. rnrnrnresultat l employeur devait le licensie et mon frere rembourser mais, l employeur se retracté et est allé denonce que mon frere fesait du travail dissimulé, mon frere a du prouvé (avec ses attestations assedic)qu il travaillé legalement. rnrnresultat l employeur lui envoi une lettre comme quoi il est licensié pour faite grave et qu il se sont reserve le maintien de depot de plainte, et qu il devront trouver un accord dans le bureau des conciliations?? rnrncomment se passe l enquete? comment se passe la conciliation? rnsera t il eventuellement convoque a la gendarmerie car apparemment il y a eu depot de plainte? rnrnrnmerci par avance de vos reponses